



© L.Pascale-Drôme Attractivité

DRÔME
C'EST MA NATURE
AGENCE D'ATTRACTIVITÉ

Aire pour camping-car

LES CAMPING-CARISTES

Le camping-cariste est en moyenne situé dans une tranche d'âge de 57 à 65 ans. Il pratique le plus souvent en couple et en famille. Il privilégie les intersaisons ainsi que les séjours courts, notamment les week-ends. Il est issu d'un milieu socioculturel plutôt élevé et bénéficie d'un fort pouvoir d'achat. Ses valeurs primordiales sont mobilité, liberté et indépendance, complétées par le besoin de confort qui devient de plus en plus essentiel.

Les motivations du camping-cariste sont fortement liées à la liberté que procure un tel véhicule, que ce soit dans le choix des dates de départ et de retour, la liberté de l'itinéraire et de la destination au fil des jours, ou encore l'absence de contraintes liées à la réservation d'un hébergement.

Si dans les années 1980, il était un grand baroudeur, il est aujourd'hui plus attaché à un certain confort et n'est pas contre un petit encadrement. Il considère aussi qu'il peut conserver une plus grande maîtrise de son budget avec ce mode de pratique. Il est avide de découverte et recherche des régions présentant un intérêt touristique, et équipées pour accueillir les camping-cars. Le camping-cariste attache une grande importance aux beaux paysages, aux villages typiques, aux sites patrimoniaux et aux événements festifs et attractions. Il est, en majorité, attiré par la gastronomie et cherche à découvrir les spécialités locales et les traditions culinaires des régions visitées. Il fréquente les restaurants qui les lui proposent, ainsi que les marchés traditionnels. Il privilégie le contact avec les populations rencontrées.

La présence des camping-caristes génère ainsi des retombées économiques importantes et le maintien des commerces de proximité. Ce sont des voyageurs organisés, qui n'hésitent pas à faire partager leurs expériences, leurs adresses, bonnes ou mauvaises.

Il a également le plaisir de se réunir en famille ou entre membres d'un club. Ainsi, les clubs se sont tout particulièrement développés ces dernières années. Ils organisent des voyages en groupes, principalement en France, d'une durée de 3 à 15 jours.

Leurs besoins

Le camping-car bénéficie, comme tout véhicule, du droit au stationnement (sans utilisation abusive du domaine public). Tout arrêté qui interdit de façon exclusive, et non circonstanciée, le stationnement des camping-cars sur le territoire d'une commune est abusif. De la même manière, le camping, défini comme une activité d'intérêt général, doit être possible sur le territoire d'une commune, soit librement, soit sur un site aménagé, payant ou gratuit.

Ils sont plus d'un million en Europe à remplir régulièrement leur réservoir d'eau propre (entre 100 et 130 litres) : leur consommation d'eau est en moyenne de 30 litres par jour et par personne. Tous les deux jours, ils doivent vider leurs réservoirs d'eaux usées (appelées eaux grises). Il leur faut aussi vidanger les toilettes chimiques (eaux noires) régulièrement, tous les trois à quatre jours.

Enfin, pour les étapes nocturnes, le camping-cariste privilégie les lieux offrant un cadre agréable et tranquille, tout en présentant une certaine sécurité, sans la contrainte d'une réservation. Selon les circonstances, il fréquente également les terrains de camping.

AGENCE D'ATTRACTIVITE - Pro

Accueil de camping-cars :
Pour tout savoir sur la demande, les conditions d'aménagements, ...

Sommaire :

- [Les camping-caristes](#)
- [Zoom : Camping-caristes étrangers](#)
- [Chiffres-clés](#)
- [Les installations pour camping-car](#)
- [Quelques définitions](#)
- [Comment aménager une aire de service](#)
- [Quelques conseils d'installation](#)
- [Les critères de réussite](#)
- [Une aire modèle](#)
- [Comment installer une aire](#)
- [Réseaux](#)
- [Adresses utiles](#)

Contact :

Françoise ALAZARD

04 75 82 19 37

falazard@drome-attractivite.com

pro.drome-attractivite.com

**Note d'information et de vulgarisation réalisée par
l'Agence de Développement
Touristique
Août 2024**

Les informations contenues dans ce document ne se substituent pas aux textes et à la documentation officielle en vigueur.

ZOOM : LES CAMPING-CARISTES ETRANGERS

La France est une destination appréciée par les camping-caristes étrangers.

La clientèle touristique des camping-caristes est en plein essor et devrait encore s'accroître dans les années à venir. Le camping-cariste étranger en visite en France est : Belge, Allemand ou Britannique, trois fois sur quatre. Les Belges sont les plus nombreux (28 %) suivis des Allemands (24 %) et des Britanniques (19 %).

Depuis plusieurs décennies, le tourisme en camping-car se développe en France et en Europe. En 2014, le parc des camping-cars immatriculés en Europe dépasse les 1,5 million de véhicules dont environ 420 000 immatriculés en France. Le nombre de camping-caristes devrait continuer d'augmenter. En effet, cette forme particulière de tourisme s'adresse majoritairement à des personnes qui ont du temps libre et des ressources suffisantes pour s'équiper. Or, les tendances démographiques à l'œuvre en France et dans les pays voisins, tels l'Allemagne et la Belgique, laissent supposer une croissance du nombre des camping-caristes dans les années à venir. En effet, selon Eurostat, les projections démographiques indiquent un accroissement prévisible du nombre de personnes de 50 à 75 ans supérieur à 10 % dans l'Union européenne entre 2015 et 2030.

Plus de deux tiers des camping-caristes voyagent en couple sans enfant. Parmi ceux-ci, près d'un tiers sont des couples de retraités. Les actifs sont donc majoritaires, ils appartiennent fréquemment à des catégories socio-professionnelles aux revenus supérieurs à la moyenne.

Les camping-caristes étrangers apprécient les activités sportives. Randonnées pédestres et balades à pied sont l'activité de loisirs sportifs la plus pratiquée : près de la moitié des camping-caristes étrangers s'y adonnent. Près de deux camping-caristes étrangers sur cinq (38 %) pratiquent le vélo.

Par ailleurs, près d'un camping-cariste étranger sur deux a visité un musée, un monument ou un site historique. Autant ont dégusté et/ou acheté un ou plusieurs produits du terroir.

La durée moyenne de séjour des camping-caristes étrangers en France est de 9,1 jours contre 7,8 jours pour l'ensemble des touristes étrangers selon l'enquête auprès des visiteurs étrangers (EVE) restreinte aux mois de mai à juillet 2014.

Les camping-caristes aiment donc prendre leur temps, la pratique du véhicule de loisirs se prêtant à l'aventure.

Les camping-caristes contribuent aux économies locales : la dépense moyenne journalière en courses, visites ou fréquentation de restaurants (hors carburant et péages), s'élève à 54 € pour l'ensemble des passagers d'un camping-car.

Les territoires traversés bénéficient directement de ces dépenses des camping-caristes en courses, visites ou fréquentation de restaurants. En effet, malgré l'équipement présent dans leur véhicule, 38 % des camping-caristes étrangers vont au restaurant une à trois fois par semaine et ils sont 6 % à s'y rendre tous les jours ou presque. Pour les courses d'alimentation, les camping-caristes étrangers plébiscitent, pour 83 % d'entre eux, les hyper et supermarchés. Cependant, commerces locaux et marchés ne sont pas délaissés puisque près de six camping-caristes étrangers sur dix fréquentent ces points de vente de proximité.

Source : [Les 4 pages de la DGE – Etudes économiques - N°50 – Novembre 2015](#)

CHIFFRES-CLES

- Le marché des camping-cars était évalué à 9 milliards USD en 2020 et devrait atteindre 13 milliards de dollars en 2026.
- La flotte en circulation de camping-cars est d'environ 600 000
- Le marché est largement influencé par les plus de 50 ans, en particulier les retraités, dont le nombre croissant devrait continuer à stimuler la croissance du marché.
- Les camping-cars électriques sont rares en raison des limitations de poids imposées par le permis B.
- Deuxième marché européen derrière l'Allemagne, l'industrie française du camping-car reflète l'intérêt marqué des consommateurs pour le camping,
- 44 % font partie de la tranche d'âge des 60-75 ans et 34 % de celle des 45-60 ans
- Camping-caristes français en séjour en France : Couples : 72 % / Familles : 23 %
- Âge moyen : 59 ans
- Durée moyenne des séjours : 25. 4 jours / Durée moyenne des haltes : 3.5 nuits
- Distances moyennes parcourues chaque année : de 5 000 à 7 500 km en camping-car, de 7 500 à 10 000 km en fourgon
- 4 camping-caristes sur 5 fréquentent les structures privées au moins 2 fois par an, 23 % vont rarement dans les terrains de camping
- 42 % des camping-caristes, pour la plupart des 18-35 ans, aiment aller en dehors des lieux prévus pour leurs stationnements.
- Activités et attentes : Patrimoine et terroir / Randonnée et baignade / Qualité de l'information / Qualité de l'accueil
- Motifs de déplacement en camping-car : 23 % découverte de sites touristiques / 20 % visite à la famille et amis / 15 % aller au restaurant / 12 % suivre de grands événements / 11 % faciliter la pratique d'un sport

Sources : DP - FNHPA - 2017, OT - Mars 2016, LMPA n°283, DP - Uni-VDL 2015, salonvdl.com, LMPA n°283, DGE, INSEE, Atout France - OT - n°373 - Mars 2018 - étude Ipsos/UNI VDL

Et pour aller plus loin : [Enquête Été 2017 - DGE-UNI-VDL](#)

[Etude DGE - 2015](#)

[Chiffres clés FFCC](#)

LES INSTALLATIONS POUR CAMPING-CAR

Il convient de distinguer :

L'étape de jour, qui doit se situer au plus près du centre-ville, de l'Office de Tourisme et des commerces, sur une zone spécifique de parking qui peut leur être réservée avec des emplacements adaptés à la taille de leur véhicule (payante le cas échéant) ;

Et l'étape de stationnement nocturne qui est un endroit calme, mais pas trop isolé pour des questions de sécurité et situé dans un cadre agréable.

Une aire de stationnement nocturne, idéalement d'une capacité de stationnement pour 3 ou 4 camping-cars, avec une signalétique appropriée, ne réclame pas d'aménagement particulier (pas d'eau, pas d'électricité), les camping-cars ayant une autonomie en énergie. Des poubelles à proximité, et une table de pique-nique sont un plus.

QUELQUES DEFINITIONS

✚ **L'aire de stationnement** (ou aire d'accueil camping-cars) se distingue d'un simple parking par le fait qu'elle offre aux camping-caristes les conditions requises pour passer la nuit ou la journée.

Une aire de stationnement est une aire d'accueil, permettant aux camping-caristes de faire une étape dans leur parcours. Elle n'a pas pour vocation d'accueillir les camping-cars sur une longue durée (24 à 48h maximum). Un maillage entre une aire de stationnement en périphérie et quelques places réservées en centre-ville (matérialisées au sol) constitue une solution très satisfaisante pour les camping-caristes.

Cette aire spécialement aménagée pour accueillir ce type de véhicule doit être située dans un endroit calme, paysager, arboré, à proximité des commerces et services, et des points d'intérêts de la ville ou du village.

Elle peut offrir également des tables et bancs pour pique-niquer et parfois des aires de jeux pour les enfants. Ces aménagements peuvent être utilisés également aussi bien par les riverains que par les autres touristes par exemple.

✚ **L'aire de service camping-car** peut être assimilée à une station-service. C'est une installation simple, efficace, avec un espace de manœuvres suffisant, et fonctionnelle qui permet de :

- Vidanger leurs eaux usées grises (cuisine et salle d'eau) et leurs eaux noires (WC),
- Faire le plein d'eau (les besoins sont de 50 à 100 litres tous les 2 ou 3 jours),
- Déposer ses ordures (conteneurs de tri...).

Elle doit être placée dans un endroit facile d'accès et visible facilement à partir d'une voie principale. Des installations sportives, des services techniques communaux, une halte nautique...etc. peuvent côtoyer avantageusement une aire de services pour camping-cars.

Une aire de service n'est pas destinée au stationnement. A savoir, il n'y a pas de norme commune aux constructeurs de camping-cars pour l'emplacement des dispositifs d'écoulements des eaux grises ou noires.

- Il est possible d'équiper un parking d'une borne multiservices (avec points d'eau, vidoir, éventuellement électricité), mais il est envisageable de créer une aire de services sans pour autant proposer une solution de stationnement. Le risque est alors de voir un ou deux véhicules squatter pour la nuit une aire réservée uniquement aux services, surtout s'il a une prise électrique.
- Les services (eau et vidange) peuvent être fournis par l'intermédiaire soit d'une borne artisanale (réalisée en béton), soit d'une borne de type industriel.
- Aire gratuite ou payante ? Dans les régions à forte fréquentation touristique, la fourniture gratuite d'eau et l'entretien de l'aire risquent de coûter cher. Cependant dans des zones moins fréquentées, il y aurait intérêt à proposer des services gratuits pour attirer la clientèle camping-cariste.
- Paiement par jetons ou pièces ? L'usage des jetons limite le vandalisme, mais exige un ou plusieurs points de vente (bar, épicerie). Inconvénient : ils ne sont pas ouverts en permanence. Avantage : cela favorise les contacts et fait fonctionner le commerce local. Actuellement des fabricants de bornes proposent un système de paiement par carte bancaire, parfaitement sécurisé.
- A quel tarif ? Les camping-caristes ne doivent pas se sentir rackettés.



COMMENT AMENAGER UNE AIRE DE SERVICE ?

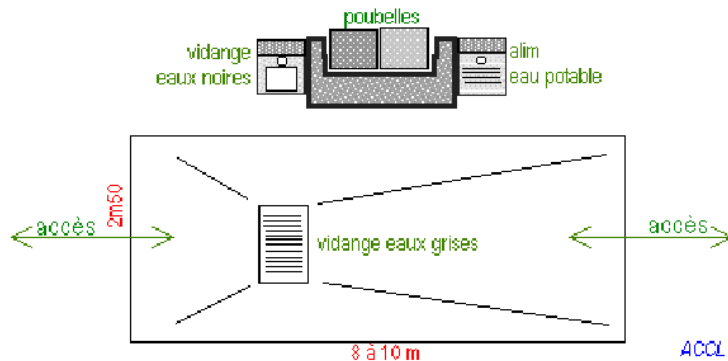
Son implantation en un lieu à proximité de l'activité commerciale est une garantie de fréquentation. Sa conception en répondant aux attentes de ses « clients » est un gage de succès.

Une aire technique pour camping-cars offre 4 services :

1. vidange des « eaux usées grises » (eaux savonneuses de toilette et de vaisselle)
2. vidange des « eaux noires » (cassette WC avec additif pour décomposer et désodoriser)
3. ravitaillement en eau potable
4. dépôt des ordures ménagères

Grille de vidange + robinet d'eau...

...ou borne « industrielle »



Vidange des « eaux usées grises »

Eaux savonneuses de toilette et de vaisselle. Les eaux usées sont stockées dans des réservoirs situés sous le plancher du camping-car ; leur vidange s'effectue par des robinets, vannes ou trappes.

L'emplacement du ou des réservoirs varie selon l'aménagement intérieur et les dispositifs de vidange peuvent se situer partout sous les véhicules.

Peu de camping-cars disposent de tuyaux amovibles pour conduire les eaux usées vers un point précis et la vidange est généralement prévue pour être effectuée directement au sol. La bonne solution est donc une aire cimentée assez grande, avec des pentes assez fortes pour diriger les eaux rapidement vers une grille d'écoulement placée approximativement en son centre.

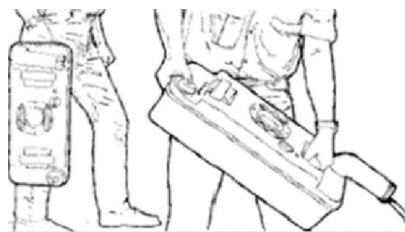
Vidange des « eaux noires »

Les camping-cars modernes sont équipés de réservoirs mobiles ou cassettes.

Les matières peuvent ainsi être transportées jusqu'à un point de vidange. Ce point peut être un WC public. Prévoir alors une possibilité de nettoyage.

Mais un aménagement spécifique est préférable : vidoir spécialement prévu pour cet usage. Les réservoirs mobiles actuels comportent généralement un bec verseur qui peut être introduit directement dans un tube de réception mais il subsiste des modèles antérieurs dépourvus de ce bec verseur. Le réceptacle de vidange devra donc être assez large. Il peut s'agir d'un simple regard, d'un versoir pvc ou de vidoirs plus élaborés.

L'aire cimentée en pente vers une large grille centrale est la solution la plus adéquate pour vidanger les eaux grises. Elle se complète d'un vidoir pour les eaux noires. L'aire cimentée et le vidoir peuvent être nettoyés par jets d'eau.



Ravitaillement en « eau potable »

Il peut être assuré de façon satisfaisante par un simple robinet fileté, où s'adaptera le tuyau que possède tout camping-cariste. Une commande par poussoir évite le gâchis de l'eau. Robinets simples, ou combinés, ou décorés ou plus sophistiqués, chaque style est possible...

Plusieurs fabricants développent des « bornes de services ». Certaines comportent des monnayeurs délivrant de l'eau potable pendant un temps déterminé.

Outre l'approvisionnement en eau potable, il faut prévoir le rinçage des réservoirs mobiles d'eaux noires et le nettoyage de l'aire de service après usage. Il est recommandé de séparer les points d'eau alimentation et nettoyage, afin d'assurer les conditions d'hygiène.

Dépôt des ordures ménagères

Les camping-cars sont les seuls véhicules automobiles qui comportent une poubelle, mais elle est généralement petite. Les dépôts seront donc plus volumineux, et tout équipement public prévu pour cet usage conviendra. Sa présence près d'une aire de service est vivement recommandée.

Simplicité et efficacité

Une aire cimentée avec grille d'évacuation et un robinet fileté ou à poussoir donneront toute satisfaction aux campings-caristes. Sa construction est d'un coût modique : 2.3 à 4.6 k€.

Equipée d'une borne industrielle, la note peut atteindre 4.6 à 9.2 k€.

La grande majorité des aires de services fonctionne sans problème. Le critère de réussite est une implantation judicieuse ainsi qu'une conception bien étudiée, simple, robuste pour un minimum d'entretien.

Une aire de services peut comprendre 3 à 4 places de stationnement, c'est un maximum et celui-ci doit être limité à quelques heures, 24 ou 48h pour :

- Décourager les regroupements
- Éviter le stationnement ventouse
- Réduire les risques de prise de possession par les gens du voyage.

Le branchement électricité n'est pas nécessaire pour la vocation d'une aire de services de passage. La même installation peut être utilisée par les cars de grand tourisme équipés de sanitaires. Seules les dimensions de l'aire de circulation devront être adaptées au gabarit de ces véhicules.

Signaler sa présence... Une aire de service que l'on ne trouve pas est un investissement inutile. Un pictogramme est préférable à un texte.



QUELQUES CONSEILS D'INSTALLATION

- 1- Le sol de l'aire de services doit être aussi plat que possible et stabilisé**, car les jours de pluie les camping-cars ont du mal à se déplacer sur la terre et l'herbe mouillées.
- 2- Éviter d'installer la borne de services dans un coin de parking**. Calculer une surface au sol suffisante et choisir un endroit permettant aux véhicules d'évoluer sans obstacle dangereux pour la carrosserie (branches basses, par exemple). En revanche, placer une barrière de protection mettant à l'abri la borne des fausses manœuvres.
- 3- Fourniture d'eau propre** : l'installation d'une aire de services nécessite avant tout une arrivée d'eau propre potable, délivrée par un robinet standard ou quart de tour sur lequel l'utilisateur pourra raccorder son tuyau (avec enrouleur) grâce à un manchon en caoutchouc souple.
- 4- Vidanges des eaux noires** (toilettes chimiques) et **des eaux grises** (eaux usées) : il faut un raccordement au tout-à-l'égout relié à un système d'épuration. Attention, les toilettes chimiques ne doivent jamais être vidangées dans une fosse septique.
- 5- La borne artisanale** consiste essentiellement en une arrivée d'eau avec un ou plusieurs robinets protégés par une construction en dur (muret en ciment) respectant le style architectural de l'endroit. Pour éviter la formation de boue, il est bon de prévoir une petite plate-forme bétonnée sous les robinets (si possible avec évacuation).
- 6- Tout-en-un** : le plus souvent équipée d'un monnayeur ou d'un système de paiement par carte bancaire, la borne de type industriel intègre une ou plusieurs branchements d'eau propre, deux vidoirs (un pour l'eau usée, l'autre pour les toilettes), et éventuellement une ou plusieurs prises électriques. Il est aisé d'y vidanger les réservoirs mobiles (cassettes de WC), mais elles ne sont pas pratiques pour vider les réservoirs fixes avec vanne de vidange sous le véhicule.
- 7- Vidange au sol** : l'idéal est d'installer une plate-forme bétonnée en cuvette recueillant les eaux usées, au-dessus de laquelle le camping-car doit pouvoir positionner sa vanne de vidange. Établir une plate-forme assez large car les vannes peuvent être situées à gauche ou à droite du véhicule.
- 8- Vidange des WC nautiques** : on peut utiliser la vidange au sol conçue pour les eaux usées. Placer alors en plus une trappe d'obturation du réceptacle et un siphon de rinçage intégré.
- 9- Si les conduites d'évacuation ne sont pas raccordées à une station d'épuration**, il est obligatoire de construire une fosse étanche destinée à recevoir uniquement les eaux noires des toilettes chimiques. Celle-ci sera alors vidée régulièrement par une entreprise professionnelle.
- 10- Disposer une poubelle, avec tri**, qui sera munie d'un couvercle pour la protéger des animaux, et qui sera vidée régulièrement.

LES CRITERES DE REUSSITE D'UNE AIRE DE SERVICES

Le camping-cariste attend d'une aire de services une fonction de « stations-services » : s'alimenter en eau potable et vidanger ses eaux usées.

Signalisation	Panneaux aux entrées de ville et guidage jusqu'à l'aire.
Emplacement	Utiliser les infrastructures existantes. Eviter la mixité avec les voitures, veiller aux facilités de manœuvres. Assurer accès et dégagement dans un même sens, sans retournement
Artisanale ou industrielle	
Aire artisanale	Réalisation locale, adaptée au contexte et intégrable dans l'environnement. Conception parfois insuffisante. Entretien à maîtriser. Associer les acteurs, communes, associations, dans la conception d'un plan idéal.
Bornes industrielles	Prêt-à-poser et faciles à mettre en œuvre. Permettent protection gel. Facilitent la mise en œuvre d'un paiement. Quelques adresses : Aire-Services , Urba-Flux , Euro-Relais , Flot Bleu , ...
Mixte artisanale-industrielle	Association d'un aménagement artisanal complété d'une borne industrielle.
Gratuité ou paiement	Le paiement sous-entend entretien et permanence de service. Les modes de paiements possibles sont les suivants : Espèces = simple, mais risque de vandalisme. Jetons = non normalisé, peu pratique. Carte = terminal coûteux, mais facilité d'utilisation.
Vidanges et eau	
Vidanges eaux grises	Plate-forme béton aux dimensions et forme adaptées. Grille piège à eau robuste, métallique, en long ou travers. Pas de systèmes à plaque ou clapet qui sont voués à la destruction.
Vidanges eaux noires	Vidoir rond ou rectangulaire, environ 30cm, position basse, sur côté du bloc eau potable. Robinet de rinçage de cassette, et possibilité de jet de nettoyage automatique.
Alimentation eau potable	Robinet fileté ou à poussoir, coté plate-forme, éloigné du rinçage cassette.
Evacuation et pollution	Répondre à la norme de réseaux séparés. Pas de fosses septiques qui n'acceptent pas les produits sanitaires.
Electricité	Un branchement électrique possible peut être un service à penser pour les recharges de batteries et autres appareils de téléphonie par exemple.
Eclairage	Utile pour une utilisation nocturne de la partie services.
Poubelles	En nombre suffisant selon le système de tri en vigueur et avec un volume adapté.
Stationnement	Le stationnement d'étape n'est pas la vocation d'une aire de services. A proximité de l'aire il est surtout adapté à des arrêts limités : courses, visites... Comme lieu d'étape, il doit répondre à des critères de tranquillité et sécurité. Ses capacités sont adaptées au contexte. Limitation en nombre et durée est incitative pour assurer turn-over et réduire les nuisances.
Information	Accueil : plan ville, services d'informations, boîte suggestion... Urgences : médecin, vétérinaire, ... Pratique : commerces, restaurants... Touristiques : curiosités, randonnées... Signalétique des stationnements "étapes liberté" des communes voisines.

UNE AIRE MODELE

Les fonctions essentielles d'une aire de services sont :

1 - Vidange des eaux grises : ce sont les eaux provenant des vaisselles et de la toilette, généralement stockées dans un réservoir situé sous le véhicule.

2 - Vidange des eaux noires : ce sont les matières contenues dans les WC. Il existe deux sortes de WC équipant les camping-cars : les premiers sont équipés de cassettes mobiles facilitant leur vidange, tandis que les seconds ont un réservoir fixe d'une contenance plus grande que les premiers, mais posant un problème au moment de la vidange, car peu d'aires de services sont équipées pour vidanger ce type de WC (Il faut rappeler, qu'il est interdit de vidanger des WC chimiques dans un réseau de tout à l'égout).

3 - Alimentation en eau potable (gratuit ou payant). Dans le cas d'un ravitaillement gratuit, l'idéal étant un robinet poussoir fileté en 20x27, équipé ou non d'un tuyau. Un robinet dédié spécialement au rinçage des cassettes de WC peut être envisagé.

4 - Un espace avec poubelle pour jeter les ordures ménagères (penser si possible au tri).

5 - Prise en compte de la non-standardisation des véhicules :

- positions différentes des systèmes de vidanges.
- positions différentes de la bouche d'alimentation...

6 - Adaptation aux caractéristiques locales :

- esthétique régionalisée de la base artisanale.
- intégré des bornes industrielles.
- matériaux standards.
- configuration permettant des évolutions futures.
- ajustement aux budgets et possibilités locales.

7 - Signalisation : aussi bien réalisée qu'elle soit, une aire de services que l'on ne trouve pas, ne sert à rien.

8 - De façon facultative, la possibilité de stationnement pour un séjour : une aire peut offrir un certain nombre de places, limitées ou non dans le temps.

COMMENT INSTALLER UNE AIRE DE STATIONNEMENT ?

Une personne privée peut se lancer dans la création d'une aire pour camping-car aussi bien qu'une municipalité ou une société commerciale (terrain de camping). Au préalable, pour l'espace de stationnement, il faut vérifier que le PLU (Plan Local d'Urbanisme), consultable en mairie, n'interdit pas une telle implantation.

La réglementation pour la création d'une aire de stationnement par un particulier peut être assimilée à celle d'un terrain de camping déclaré, ce qui limite à six le nombre d'équipages ou d'emplacements de parking. Il faut alors demander l'autorisation du maire et lui soumettre un plan avec les indications de raccordement (eau, électricité, tout-à-l'égout) de la borne de service elle-même et de tous les équipements complémentaires s'il y a lieu (sanitaire, lave-linge ...).

Pour la création d'une aire de stationnement communale, la municipalité aura les coudées plus franches. Puisque c'est elle qui réglemente le stationnement, rien ne l'empêche de réserver aux camping-cars un parking sans limitation de places. En revanche, elle pourra, par arrêté, limiter la durée du stationnement.

Les gestionnaires de camping peuvent sans autorisation spéciale implanter une borne de service et créer une aire de stationnement sur leur terrain à condition que le nombre d'emplacements ne dépasse pas 10 % de l'ensemble des emplacements du terrain, que chaque emplacement sur sol stabilisé ait une surface minimale de 35 m², et que la durée du stationnement soit limitée à une nuitée, renouvelable le cas échéant.

Plusieurs codes régissent l'accueil, la circulation et le stationnement des camping-cars (<http://codes.droit.org/cod/>) :

- Le code de la route (le camping-car étant un véhicule)
- Le code général des collectivités territoriales (pour le stationnement sur la voie publique)
- Le code de l'urbanisme (le camping-car étant assimilé à la caravane quant au stationnement sur le domaine privé)
- Le code de l'environnement (le camping-car étant un véhicule à moteur)

DES RESEAUX POUR VALORISER CETTE OFFRE

	<p>Vous êtes exploitant agricole, viticulteur, producteur fermier, ... et proposez une aire de service et d'accueil, "France Passion" est un réseau qui valorise des aires d'accueil pour camping-cars au sein d'exploitations agricoles, au travers de dégustations et ventes en direct de la production (vins ou autres produits). Recevez chez vous des touristes gourmands et curieux de comprendre vos métiers, pour une durée limitée à 24 h par étape. Grâce à vous, ils sauront où passer la nuit dans les meilleures conditions et découvriront vos terroirs et vos productions locales. France Passion est, de loin, le plus grand réseau d'accueil de camping-caristes dans l'espace rural en Europe.</p> <p>Coordonnées Site internet : www.france-passion.com/ - E-Mail : info@france-passion.com</p>
	<p>Vous proposez une aire d'accueil pour les campings-cars, soit en camping, soit dans une aire spécialement aménagée, vous pouvez accroître votre visibilité en adhérant à Park4Night. Park4Night est au départ une application collaborative. Les inscrits (des camping-caristes et vaniflifs) peuvent y renseigner leurs lieux d'étapes et ajouter un avis, une note, des photos... Aujourd'hui, Park4Night a développé des services plus commerciaux destinés à valoriser les accueils dans des campings ou dans des aires spécialement aménagées (abonnement payant offrant plus de possibilités, de la publicité, etc.).</p> <p>Coordonnées : Site internet : www.park4night.com - E-Mail : contact@park4night.com</p>
	<p>Camping-Car Park est une entreprise qui gère des aires d'accueil pour camping-cars, en assurant la gestion et la maintenance de l'aire, en récoltant les bénéfices et en en redistribuant une partie à la commune. Pour les camping-caristes, cette entreprise est surtout un réseau d'aires d'accueil standardisées. Il est indispensable de posséder la carte prépayée pour accéder aux aires, qui présentent toutes des caractéristiques proches.</p> <p>Coordonnées : Site internet : https://pro.campingcarpark.com/ - E-Mail : commercial@campingcarpark.com</p>

ADRESSES UTILES

Sites de référence des aires de services en France : www.campingcar-infos.com et www.i-campingcar.fr

Le Monde du Camping-car - Site internet : www.lemondeducampingcar.fr

Fédération Française des Associations et Clubs de Camping-Cars (FFACCC) - Site Internet : www.ffaccc.fr/accueil